



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL  
DES  
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES  
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

**N° Spécial**

**22 novembre 2021**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DCPAT du 22 novembre 2021**

**SOMMAIRE**

| <b>Arrêté</b>        | <b>Date</b> | <b>DIRECTION DE LA COORDINATION DES<br/>POLITIQUES PUBLIQUES ET DE<br/>L'APPUI TERRITORIAL</b>  | <b>Page</b> |
|----------------------|-------------|---|-------------|
| DCPPAT<br>N°2021-162 | 22.11.2021  | Arrêté modifiant l'arrêté DCPAT n°2018-203 en date du 17 décembre 2018 portant nomination des membres du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) | 3           |

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE  
L'APPUI TERRITORIAL

**Arrêté DCPAT n° 2021- 162 en date du 22 novembre 2021 modifiant l'arrêté  
DCPAT n°2018-203 en date du 17 décembre 2018 portant nomination des membres du  
conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques  
(CODERST)**

**Le Préfet des Hauts-de-Seine  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le code de la santé publique et notamment ses articles L 1416-1, R 1416-1 à R 1416-6 ;

**Vu** le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R 133-1 à R 133-15 ;

**Vu** le décret n° 2006- 665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

**Vu** le décret n°2011-833 du 12 juillet 2011 fixant la liste des instances consultatives ayant vocation à examiner les politiques de l'environnement et de développement durable ;

**Vu** le décret du 22 août 2017 portant nomination de monsieur Vincent Berton, en qualité de secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

**Vu** le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de monsieur Laurent Hottiaux en qualité de préfet des Hauts-de-Seine (hors classe) ;

**Vu** le décret n°2021-161 du 10 mars 2021, relatif à la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Ile-de-France et plus particulièrement son article 3 ;

**Vu** l'arrêté DCPAT n°2018-203 en date du 17 décembre 2018 portant nomination des membres du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques ;

**Vu** l'arrêté PCI n°2021-046 du 19 juillet 2021 portant délégation de signature à monsieur Vincent Berton, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

**Vu** l'arrêté DCPAT n°2020-155 en date du 9 octobre 2020 modifiant l'arrêté DCPAT n°2018-203 du 17 décembre 2018 ;

**Vu** l'arrêté DCPAT n° 2021-31 en date du 30 mars 2021 modifiant l'arrêté DCPAT n°2018-203 en date du 17 décembre 2018 ;

**Vu** l'arrêté DCPAT n° 2021-38 en date du 2 avril 2021 modifiant l'arrêté DCPAT n°2018-203 en date du 17 décembre 2018 ;

**Vu** l'arrêté DCPAT n° 2021-139 en date du 28 septembre 2021 modifiant l'arrêté DCPAT n°2018-203 en date du 17 décembre 2018 ;

**Vu** le courrier en date du 15 novembre 2021, par lequel madame la directrice de cabinet de la préfecture des Hauts-de-Seine propose le directeur adjoint de cabinet de la préfecture en charge de la sécurité pour remplacer le chef du service interministériel de défense et de protection civile des Hauts-de-Seine ;

**Sur** proposition de monsieur le secrétaire général,

## **ARRETE**

### **Article 1<sup>er</sup>** :

L'article 2 de l'arrêté préfectoral DCPAT n°2018-203 du 17 décembre 2018, fixant la composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques présidé par le préfet ou son représentant, est modifié comme suit :

(...)

**« 1<sup>er</sup> collègue : Sept représentants des services de l'Etat :**

- Deux représentants de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Ile-de-France;
- Le directeur régional de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France ou son représentant ;
- La directrice régionale et interdépartementale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt d'Ile-de-France ou son représentant ;
- Le directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement ou son représentant ;
- ***Le directeur de cabinet adjoint de la préfecture des Hauts-de-Seine en charge de la sécurité ou son représentant ;***
- Le directeur départemental de la protection des populations des Hauts-de-Seine ou son représentant. »

(...)

### **Article 2** :

L'article 3 de l'arrêté préfectoral DCPAT n°2018-203 du 17 décembre 2018, fixant la composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques dans sa formation dite « insalubrité », présidé par le préfet ou son représentant, est modifié comme suit :

(...)

**« 1<sup>er</sup> collègue : Trois représentants des services de l'Etat :**

- Le directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement ou son représentant ;
- Le directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France ou son représentant ;

*- Le directeur de cabinet adjoint de la préfecture des Hauts-de-Seine en charge de la sécurité ou son représentant ; »*

(...)

**Article 3 :**

Le reste de l'arrêté DCPAT n°2018-203 du 17 décembre 2018 modifié par les arrêtés préfectoraux n°2020-155 en date du 9 octobre 2020, n° 2021-31 en date du 30 mars 2021, n°2021-38 du 2 avril 2021 et n°2021-139 du 28 septembre 2021 demeure inchangé.

**Article 4 :**

Les mandats des membres du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques sont valables **jusqu'au 17 décembre 2021**. Ils sont renouvelables.

**Article 5 :**

Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Nanterre, le 22 novembre 2021

Le préfet,  
Pour le préfet et par délégation  
Le secrétaire général  
Vincent Berton

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

**SECRETAIRE GENERAL**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>